



BASTIDES 64
Association des Bastides
des Pyrénées-Atlantiques



BASTIDES D'AQUITAINE
2è Rencontre, 15-16 oct.2011



Les Pays d'Art et d'Histoire et leurs projets dans le département 64

Intervention de Alix Bastian et Cécile Tison, animatrices des Pays d'Art et d'Histoire dans le département 64

La convention établie entre Oloron Sainte-Marie et l'Etat signée en 2007 projetait l'extension au Pays d'art et d'histoire. La démarche constitue la suite logique de la politique de développement culturel proposé à l'échelle d'un territoire regroupant plusieurs communautés de communes au vu de la qualité paysagère du territoire, de ses richesses archéologiques, de la représentativité de son bâti rural ainsi que de l'histoire de ses vallées.

Le territoire des Pyrénées béarnaises montrent une cohérence certaine : les vallées et le piémont sont liés entre eux géographiquement et historiquement, leurs habitants ont les mêmes pratiques culturelles (langue, savoir-faire, festivités...).

Structurées autour de la ville-centre, les activités et l'économie du territoire lui valent une évolution démographique globalement positive. Parallèlement, les offices de tourisme du territoire organisent sa promotion touristique afin d'augmenter sa capacité de développement et d'accueil des visiteurs et faire de ce volet un levier économique fort.

Le projet d'extension Pays d'art et d'histoire « Pyrénées béarnaises »

Le périmètre de la ville d'art et d'histoire Oloron Sainte-Marie élargi au Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises a pour objectif la réalisation de projets culturels fédérateurs selon une volonté commune d'inscrire les enjeux patrimoniaux dans une démarche de concertation.

Trois enjeux principaux sont retenus :

- La promotion du patrimoine en tant que facteur de cohésion sociale et culturelle, vecteur d'échanges et de transmission trans-générationnelle et avec de nouvelles populations.
- La définition d'une dynamique de développement durable du territoire basée sur le patrimoine visant à valoriser l'identité du territoire permettant la préservation du cadre de vie.
- L'enrichissement et la diversification d'une offre touristique adaptée aux publics notamment grâce à la mise en réseau des acteurs du territoire.

Présentation du territoire

Le territoire concerné par la demande d'extension entoure la commune labellisée Ville d'art et d'histoire en 2007, Oloron Sainte-Marie. Délimité au nord par les coteaux du Jurançon, à l'Ouest par la vallée basque de la Soule, à l'est par le département des Hautes-Pyrénées, le territoire est en contact direct avec l'Espagne, et plus précisément avec les provinces de la Navarre et de l'Aragon.

La volonté des collectivités partenaires de ce projet de maintenir et de préserver le petit patrimoine est réelle et se traduit par des restaurations de patrimoine vernaculaire non protégé (lavoirs, fontaines, puits, escaliers...) participant ainsi à l'embellissement du cadre de vie des habitants. Certaines opérations de restauration concernent un patrimoine plus conséquent, généralement protégé au titre des Monuments Historiques.

Les aménagements des espaces publics font également l'objet de toutes les attentions et, malgré l'absence de document contraignant en matière d'urbanisme dans certaines communes, la qualité en matière patrimonial des travaux réalisés constitue une réelle attente.

Parallèlement, les collectivités contribuent et/ou soutiennent l'ensemble des actions culturelles du territoire qui participent à la dynamisation et à l'animation du territoire.

Le projet culturel du pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises est supporté par cinq collectivités :

Communauté de Communes Vallée d'Aspe (CCVA)

Créée le 1^{er} janvier 1995, elle regroupe, sur le canton de Bedous, les 13 communes de la vallée d'Aspe regroupe 2 763 habitants sur une superficie de 48 942 ha.

Le potentiel patrimonial de la CCVA est marqué par l'importance de ses paysages, par les liens qui l'unissent avec la vallée aragonaise voisine, à un patrimoine vernaculaire et de cheminement important, un patrimoine lié aux activités techniques et agropastorales. Le fleuron architectural de la vallée d'Aspe reste le fort du Portalet, datant du 19^e siècle, ayant abrité des personnages illustres lors et après la seconde guerre mondiale : Georges Mendel, Léon Blum, Edouard Daladier, le Général Gamelin ainsi que le Maréchal Pétain.

Communauté de Communes Vallée de Barétous (CCVB)

Créée le 19 décembre 2001, pour succéder au District, elle regroupe, sur le canton d'Aramits, les 6 communes de la vallée de Barétous (3 265 habitants) pour une superficie de 21 009 ha.

La CCVB possède un patrimoine archéologique d'importance peu connu à ce jour, mais offre aussi des paysages de reliefs karstiques parmi les plus importants d'Europe. L'architecture traditionnelle des maisons alignées sur les rues mais aussi les demeures d'anciens mousquetaires du roi Louis XIII constituent des marqueurs forts caractérisant la vallée dont l'activité pastorale permet d'entretenir paysages et savoir-faire.

Communauté de Communes de la Vallée de Josbaig (CCVJ)

Créée le 1^{er} janvier 1994, elle regroupe, sur le canton d'Oloron Ouest 6 communes (4 810 ha, 1 550 habitants).

La Vallée de Josbaig se situe dans le prolongement du piémont Oloronais et est en contact direct avec le Pays d'art et d'histoire « Béarn des Gaves ». Outre de nombreux sites archéologiques, les six communes comprennent une certaine homogénéité architecturale et paysagère marquée par l'activité agricole sur une plaine alluviale de plusieurs kilomètres carrés.

Communauté de Communes Vallée d'Ossau (CCVO)

Créée le 1^{er} janvier 2009, elle regroupe, sur les cantons d'Arudy et de Laruns, les 18 communes de la vallée d'Ossau recouvrent une superficie de 62 000 ha pour 10 425 habitants.

La vallée d'Ossau est constituée de sites paysagers protégés et valorisés par l'activité agropastorale dont l'origine remonte à la protohistoire. L'importance de ses traditions se retrouve dans des modes d'expression et les savoir-faire traditionnels très présents. L'histoire industrielle liée aux exploitations de carrières de marbre, à l'hydroélectricité... est également un marqueur fort de ce territoire

Communauté de Communes Piémont Oloronais (CCPO)

Créée le 1^{er} janvier 2003, elle regroupe, sur le canton d'Oloron Ouest, d'Oloron Est et de Lasseube, 23 communes situées sur le piémont (31 268 ha, 25 157 habitants).

La CCPO recouvre un territoire alternant plaines alluviales et premiers contreforts pyrénéens, la diversité de ce paysage complète la zone des vallées et des espaces de haute montagne. De nombreuses communes sont regroupées autour de la commune centre, Oloron Sainte-Marie, Ville d'art et d'histoire depuis 2007 (signature de la convention).

Démarche et enjeux

La démarche, initiée en juillet 2009 au sein des communautés de communes, a été rendue possible par la volonté de tous de valoriser les éléments patrimoniaux du territoire, qu'ils soient liés aux paysages, au bâti civil rural, urbain ou religieux, au petit patrimoine (fontaine, lavoirs...), aux constructions liées aux cheminements, à la frontière mais aussi à l'histoire industrielle. Les savoirs vivre et savoirs faire constituent également l'un des fondamentaux de l'identité de notre territoire et seront intégrés dans la réflexion au sein du Pays d'art et d'histoire.

Les phases de préparation de dépôt du dossier ont permis de réunir au sein de différentes instances de travail (comité de pilotage, comité technique, ateliers de concertation) et dans une démarche participative, près de 150 personnes pour définir le projet porté par l'ensemble de la population, des partenaires et des élus mais aussi de collectivités territoriales et de partenaires (Parc National des Pyrénées, EDF...) qui s'engagent également dans le suivi technique et financier de la candidature.

Les groupes de travail ont, notamment, permis de mettre en avant la pertinence d'un travail avec des publics divers : jeune public, habitants, touristes mais aussi publics « empêchés » vers qui les actions du Pays d'art et d'histoire se tourneront grâce aux outils et formations adéquates.

L'organisation proposée répond à un besoin de cohérence et de mutualisation du territoire qui préfigure ainsi la réforme territoriale qui devrait être appliquée à moyen terme. Elle est garante d'une efficacité et d'une présence sur l'ensemble du territoire alors que la définition des plans d'actions et sa mise en œuvre seront assurées par le biais du comité de pilotage et par le service Pays d'art et d'histoire.

Fortes de leur expérience, l'animatrice de l'architecture et du patrimoine et son équipe pourront, en effet, mettre en œuvre le programme culturel du Pays d'art et d'histoire 'Pyrénées béarnaises » dans les meilleurs délais en s'appuyant sur les techniciens des communautés de communes et sur les acteurs du patrimoine et du tourisme du territoire.

Enjeux de l'extension

L'apport attendu par l'extension au Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises est, d'abord, une reconnaissance du territoire en tant qu'entité géographique, historique, culturelle et patrimoniale.

L'importante mobilisation des acteurs du territoire – élus, collectivités, milieu associatif – ainsi que la démarche participative engagée se trouveront confortées par l'obtention de cette extension qui permettra la mise en place d'actions pérennes de préservation, de restauration et de valorisation des patrimoines identifiés sur le territoire.

Le soutien et l'accompagnement attendu prenant en compte tous les aspects du cadre de vie et de l'ensemble des patrimoines permettront de positionner le Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises et de faire de la culture et du patrimoine un levier de développement économique.

Le projet de territoire issu d'une large concertation avec les acteurs du territoire se décline en quatre axes de travail :

- Axe 1 = Patrimoine et culture : Acquisition et exploitation des connaissances, aide et soutien dans les démarches de réhabilitation et de restauration, développement des actions de sensibilisation.
- Axe 2 = Cadre de vie : Participation aux politiques d'aménagements du territoire, professionnaliser les acteurs de la culture et du tourisme, favoriser la valorisation du patrimoine naturel et paysager.
- Axe 3 = Valorisation économique et touristique : valoriser et soutenir les savoir-faire locaux, engendrer des retombées économiques.
- Axe 4 = Coopération et partenariats : Mobiliser le réseau de services territoriaux concernés, favoriser les échanges d'expériences.

Les priorités dégagées consistent à :

- Former et qualifier les acteurs de la culture, du tourisme ainsi que les professionnels de la restauration du bâti
- Mettre en place les outils de travail commun apportant informations, méthodologies, et expériences aux membres et partenaires du pays d'art et d'histoire
- Connaître et observer les publics et leurs besoins afin de leur proposer des actions de sensibilisation en adéquation avec leurs attentes (habitants, jeune public, publics dits empêchés, touristes...)

- Créer un CIAP de Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises reposant à la fois sur la mise en réseau d'équipements existants et la création d'un pôle tenant lieu de porte d'entrée destinée à faire rayonner les publics sur l'ensemble du territoire.

Le choix de gouvernance du label centré sur les communautés de communes permettra de faire remonter les actions territoriales dont les porteurs de projet pourront être les associations. Pour cela les projets devront être travaillés avec l'Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine avant d'être soumis à :

- un conseil scientifique ayant un avis consultatif composé, notamment, d'un représentant de la conservation régionale archéologique du PNP et du CAUE, de l'ABF, de la directrice des Archives départementales...
- un comité de pilotage composé des élus et techniciens du territoire Pyrénées béarnaises, les services de l'État (DRAC, DRT...) du CG 64 et du CR Aquitaine.

Cette organisation permettra d'assurer la cohérence et la cohésion des actions menées sur le territoire dans le cadre du label.